

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Guide des épreuves facultatives

Session 2017

Sommaire

<i>Introduction</i>	1
A – Les épreuves artistiques	2
1. Arts plastiques	2
2. Cinéma audiovisuel	6
3. Danse	11
4. Histoire des arts.....	14
5. Musique.....	18
6. Théâtre	20
B – Les langues et culture de l'antiquité (LCA) latin et grec ancien	23
C – La langue des signes française	24
D – Les langues vivantes étrangères ou régionales	25
E – L'éducation physique et sportive (EPS)	26
1. Judo.....	27
2. Natation de distance.....	28
3. Rugby.....	29
4. Surf.....	30
5. Tennis.....	31
6. Statuts particuliers : haut niveau du sport scolaire et sportif de haut niveau.....	31
F – Les épreuves réservées aux candidats de série S scolarisés en lycée agricole	33

Introduction : Rappel de la réglementation

Attention : Les épreuves facultatives sont difficiles, demandent une haute technicité et des exigences particulières. En choisissant l'une d'elles, vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département ou dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge. Si vous décidez de ne plus vous présenter à une épreuve facultative, il est inutile de faire un courrier, vous serez considéré absent(e), avec la note de zéro.

Vous pouvez vous inscrire à 2 épreuves facultatives maximum (une pour la série hôtellerie) organisées dans l'académie de Bordeaux, en respectant les règles suivantes :

- Une seule épreuve artistique parmi :
 - arts plastiques
 - cinéma audiovisuel
 - danse
 - histoire des arts
 - musique
 - théâtre
- Dans certaines séries, une seule épreuve de langue vivante (orale ou écrite) différente du choix d'épreuve obligatoire et pour laquelle l'académie dispose d'un examinateur. **NOUVEAUTÉ** : En séries STI2D, STD2A et STL, il n'est pas possible de choisir de langue facultative.
- Une seule épreuve d'éducation physique et sportive, en CCF (quand l'enseignement existe) ou en ponctuel, qui peut correspondre à une des activités présentées au titre de l'enseignement obligatoire, parmi :
 - judo
 - natation de distance
 - rugby
 - surf
 - tennis
 - épreuve spécifique sportif de haut niveau ou relevant du haut niveau du sport scolaire

☛ Les candidats inscrits en section européenne/orientale ont 2 choix possibles :

- Choisir l'épreuve spécifique de section européenne (DNL) comme épreuve facultative : les points obtenus, supérieurs à la moyenne, seront pris en compte pour le calcul de la moyenne générale au baccalauréat. Il reste alors une autre épreuve facultative au choix.
Attention, le choix de l'évaluation spécifique de langue européenne/orientale en épreuve facultative ne fait pas passer une épreuve en plus. Vous avez tout intérêt à vous y inscrire pour gagner des points !
- Ne pas prendre cette épreuve facultative : la note obtenue sera uniquement prise en compte pour la mention « section européenne/orientale » du diplôme. Il reste alors le choix de 2 autres épreuves facultatives.

☛ Les candidats de séries générales peuvent présenter les 2 LCA : latin et grec.

☛ Les candidats de série S inscrits en lycée agricole ont 2 choix supplémentaires possibles :

- Hippologie et équitation
- Pratiques sociales et culturelles.

Attention : le choix et le classement des épreuves facultatives après signature de la confirmation d'inscription n'est pas modifiable.

Séries concernées	Épreuves	Épreuve fac 1	Épreuve fac 1	Épreuve fac 2
		x 3	x 2	x 1
ES, L, S	Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus	✓		✓
	Langue et Culture de l'Antiquité : latin ou grec			
	Langues vivantes étrangères ou régionales (sauf série L - LV3)		✓	✓
ES, L, S ST2S, STMG, STI2D, STD2A, STL	Epreuves artistiques EPS Langue des signes française DNL (section européenne/orientale)		✓	✓
Hôtellerie	Certaines langues vivantes étrangères/régionales Epreuves artistiques EPS Langue des signes française DNL (section européenne/orientale)		✓	
TMD	Langue ancienne : latin ou grec Arts plastiques		✓	✓

A – Les épreuves artistiques

Textes réglementaires :

- note de service n°2012-038 du 6 mars 2012 – BO n°14 du 5 avril 2012, modifiée par le rectificatif du 14 juin 2012 – BO n°27 du 5 juillet 2012 et par la note de service n°2013-174 du 8 novembre 2013 – BO n°43 du 21 novembre 2013.
- note de service n°2015-227 du 5 janvier 2016 – BO n°1 du 7 janvier 2016.

Programmes du cycle terminal : arrêté du 21 juillet 2010/JO du 28 août 2010 – BO n°9 du 30 septembre 2010.

Cas particulier : un candidat de série L a le droit de cumuler sa spécialité avec l'épreuve facultative :

- dans 2 domaines différents (exemple : spécialité danse + épreuve facultative de musique ou cinéma...)
- à l'intérieur d'un même domaine (exemple : spécialité théâtre + épreuve facultative de théâtre) car les contenus de l'enseignement de spécialité et de l'épreuve facultative sont clairement différenciés.

1. Arts plastiques

Épreuve orale

Durée : 30 minutes maximum, sans temps de préparation

Première partie : 20 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant



Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences plasticiennes et techniques, théoriques et culturelles des candidats. Il s'agit de mesurer l'étendue des connaissances, de vérifier les acquis et d'apprécier la singularité de démarches inscrites dans un itinéraire artistique. Les compétences d'expression et d'argumentation font l'objet d'une attention particulière.

Modalités de l'épreuve

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien en 2 temps s'appuyant sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

- Première partie : entretien sur dossier

La première partie de l'entretien prend la forme d'un dialogue avec les membres du jury. Ce dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Ce dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

- Seconde partie : entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat

Le jury interroge le candidat à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques, en relation avec le programme de terminale publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale. Il évalue les connaissances que celui-ci a acquises sur les contenus du programme (la question de la présentation et les 3 questions limitatives). Il prend également la mesure des capacités du candidat à mobiliser des références utiles à situer les ancrages de sa pratique plastique.

- Le dossier comprend

- **La fiche pédagogique** dont un modèle est en annexe. Elle précise que les travaux sont liés à l'enseignement facultatif en terminale. Elle est établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier. Elle fait également apparaître la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, ainsi que les lieux culturels visités. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.
- **La liste des travaux** signée par le candidat, le professeur et le chef d'établissement (pour les candidats scolaires ayant suivi l'enseignement facultatif)

Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier. Les travaux sont choisis à l'initiative du candidat qui en juge l'intérêt et le bien-fondé. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Leur nombre est au minimum de 3 et au maximum de 6 : ils doivent correspondre au nombre indiqué sur la liste de travaux.

Au moins 2 d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique.

L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique.

Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique. Le visionnement du dossier n'excède pas 5 minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du

matériel informatique requis. Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.

- Critères d'évaluation et notation

Cette épreuve orale est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie, entretien sur dossier, est notée sur 16 points à raison de 12 points pour les travaux et de 4 points pour l'entretien ;

- la seconde partie, entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, est notée sur 4 points.

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :

- maîtriser la mise en forme visuelle et plastique ainsi que les techniques de réalisation ;
- expliciter et justifier des choix artistiques ;
- affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention.

Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, la fiche pédagogique peut être remplie directement par le candidat.

Programme

- Paolo Caliari, dit Véronèse, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561)

Au-delà d'un dialogue entre la peinture et l'architecture, les fresques de la villa Barbaro témoignent de l'ambition de Véronèse d'instaurer une relation entre l'observateur et l'œuvre. Les séquences architecturales (vestibules, escaliers, galeries, passages en enfilade, espaces de réception et de vie, etc.) et le programme iconographique (thèmes mythologiques et religieux riches d'évocations narratives et bucoliques) organisent un vaste espace scénique. Le spectateur est stimulé pour être un observateur, mais il est aussi observé par les protagonistes des représentations. Insertion de l'image dans l'architecture, jeux sur les points de vue et les proportions, surgissements de personnages et ouvertures sur des espaces fictifs, déplacements, expérience temporelle des dispositifs narratifs, sont autant de modalités qui visent à englober le spectateur dans l'œuvre.

- Bill Viola

En appui sur des œuvres de Bill Viola, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur **le statut de l'œuvre et présentation**.

Mondialement reconnu, Bill Viola est aujourd'hui un des artistes majeurs de l'image électronique. Né en 1951, il a grandi à l'ère des premiers développements de l'art vidéo. Dès ses études et ses premiers travaux d'artiste, il privilégiait ce nouveau médium pour en explorer les multiples possibilités artistiques : captations de performances, mises en espace des images et des moniteurs vidéo, exploitation du potentiel plastique, sémantique, symbolique des projections sur de grandes surfaces, etc. Au moyen d'installations intimistes ou monumentales, ses créations interrogent le rapport au temps de l'œuvre et au réalisme des sensations, des émotions et des expériences. Sculptant le temps, bouleversant les perceptions, immergeant le spectateur, Bill Viola propose une relation différente aux images animées. Il en pousse notamment les conventions narratives pour rejoindre parfois l'idée de « tableaux animés ». Il associe le visuel, le sonore et l'espace. Il tire parti des appareils et des technologies (caméras, optiques scientifiques, systèmes numériques, etc.), des formats et des qualités des écrans (miroirs, moniteurs multiples, rétroprojecteurs, etc.). Il joue de divers effets (ralentissements, grossissements, pétrifications, etc.). Nombre de ses créations ouvrent des dialogues entre la modernité du médium digital et un univers d'images s'inscrivant dans l'histoire de l'art.

Le professeur pourra sélectionner des œuvres parmi celles indiquées ci-après, à titre de repères, sans pour autant devoir s'y limiter :

- des bandes vidéo aux écrans plasma : *The Reflecting Pool* , 1977-79 ; *Chott El-Djerid*, 1979 ; *Reverse Television - Portraits of Viewers*, 1983-1984 ; *Deserts*, 1994 ; *Walking on the Edge* et *The Encounter* , 2012 ; *The Dreamers*, 2013 ;
- sculptures vidéo et installations : *Heaven and Earth*, 1992 ; *The Sleepers*, 1992 ; *The Veiling*, 1995 ; *The Crossing*, 1996 ; *Going Forth By Day*, 2002 ; *The Tristan Project* (*Fire Woman* et *Tristan's Ascension*), 2005 ;
- références aux grands maîtres : *The Sleep of Reason*, 1988 ; *The Greeting*, 1995 ; *The Quintet of the Astonished*, 2000.

- Claes Oldenburg et Coosje Van Bruggen, *La bicyclette ensevelie*, Parc de la Villette, Paris, 1990.

La bicyclette ensevelie (Parc de la Villette, Paris, 1990) est emblématique du travail de cette figure du pop art, qui prend pour modèle des objets de grande consommation. Au-delà de la monumentalité de l'échelle de représentation proposée, cette sculpture a pour particularité de ne pas présenter la vision globale de l'objet mais de fractionner celle-ci en un jeu de cache-cache qui contraint le spectateur à une reconstruction mentale de l'image. Cette œuvre permet donc d'enrichir la question de la représentation de la banalité dans un dispositif de présentation singulier.

Modèle de fiche pédagogique

Arts plastiques

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le professeur et à joindre au dossier du candidat)

Année : 2016-2017	Etablissement :
Professeur :	Emploi du temps :
Enseignement facultatif Effectif total de l'option :	Conditions matérielles

Description sommaire du travail de la classe (nature et contenu des séances de travail de la classe - recherches et activités communes - rencontres et partenaires éventuels au cours de l'année scolaire)

Signature du professeur

Visa du chef d'établissement

Liste des travaux

Arts plastiques

Baccalauréat: épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le candidat et à joindre au dossier)

Année : 2016-2017	Établissement :
Candidat :	Emploi du temps :
Enseignement facultatif	Conditions matérielles :
Effectif total de l'option :	

Description sommaire des travaux réalisés au cours de l'année scolaire 2016/2017 composant le dossier.

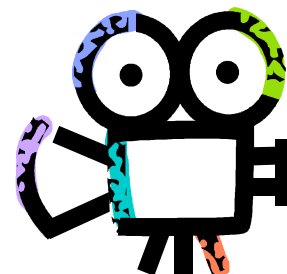
Signature du candidat

Signature du professeur

Visa du chef d'établissement

2. Cinéma audiovisuel

Épreuve orale
Durée : 30 minutes
Première partie : 15 minutes
Seconde partie : 15 minutes
Temps de préparation : 30 minutes



Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve repose sur une articulation étroite entre pratique artistique et approche culturelle pour mesurer :

- la connaissance des principales notions théoriques et pratiques liées au langage cinématographique ;
- la capacité à écrire en images et en sons et à justifier des choix cinématographiques ;
- la capacité à mobiliser une culture cinématographique notamment sur les grandes étapes et les principaux genres de l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel, la représentation dans la fiction et la question du point de vue ;
- la capacité à exercer un regard et une réflexion critique face à sa production et aux œuvres cinématographiques
- la capacité à affirmer et défendre un point de vue, un parti pris d'écriture et de réalisation, à manifester une implication dans un projet collectif.

Modalités de l'épreuve

Epreuve orale d'analyse filmique et de réflexion critique, en 2 parties enchaînées : présentation analytique de la réalisation à partir d'une question et échange sur le travail de l'année dans son ensemble.

1) le candidat répond de manière argumentée et précise à une question de cinéma portant sur l'exercice de réalisation de l'année. Il illustre son exposé par des extraits du film, des documents, tirés de son carnet de bord, ayant servi à la réalisation. L'examineur définit la question en étudiant le dossier du candidat dans son ensemble, il prend en compte les notions théoriques et pratiques étudiées dans l'année qui sont mises en jeu dans sa réalisation.

Cette question invite le candidat à orienter sa présentation et son analyse sur un des aspects de son projet.

2) le jury conduit un entretien visant à évaluer les connaissances théoriques et pratiques construites dans l'année et la réflexion du candidat sur les questions qui organisent le programme de terminale.

- **Le dossier**, dont le contenu est précisé par le programme du cycle terminal, comprend :

. **la fiche pédagogique** rédigée par l'enseignant responsable de la classe, dont un modèle est placé en annexe ; elle présente les principales questions abordées dans le cadre du programme, les activités proposées et la démarche suivie : visionnement et étude d'œuvres (titres, auteurs, conditions, etc.), activités relatives à la réalisation (titres, composition de l'équipe, interventions de professionnels, visites, etc.).

. **la réalisation individuelle ou collective de l'année**, sur support numérique ou analogique, a été produite dans le cadre de l'enseignement de l'année. Elle ne dépasse pas 10 minutes et doit être correctement présentée (titre, date, générique, établissement, etc.).

. **le carnet de bord** personnel du candidat ne se réduit pas à un journal factuel des étapes du projet, il doit être organisé autour des principales questions cinématographiques qui ont jalonné et nourri la réalisation et le travail de l'année. Les documents peuvent prendre diverses formes : écrits, images, sons, etc. Pour les candidats scolarisés, les pièces du dossier doivent être obligatoirement validées par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement.

La réalisation et le carnet de bord servent de support à la prestation orale, ils ne sont pas évalués.

L'épreuve orale se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion (analogique et numérique) nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée). Le candidat doit avoir la possibilité de manipuler lui-même les appareils tant pour la préparation que pour l'exposé. Il dispose durant la préparation, outre l'extrait du film inscrit au programme limitatif, de son carnet de bord et de la réalisation audiovisuelle à laquelle il a participé pendant l'année. Le dossier de chaque candidat, fiche pédagogique, réalisation et carnet de bord, sont mis à disposition des membres du jury au moins 8 jours avant l'épreuve.

- Critères d'évaluation et notation

Les candidats sont notés sur 20 points répartis comme suit : 10 points pour chacune des 2 parties de l'épreuve. Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :

- attester d'une bonne maîtrise de l'écriture en images et en sons ;
- expliciter et justifier des choix artistiques, une démarche, mais aussi en analyser les limites éventuelles ;
- penser l'articulation de la théorie et de la pratique du cinéma ;
- affirmer un regard singulier et des qualités d'imagination.

- Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires, doivent fournir le même dossier que les candidats scolaires mais la fiche pédagogique, dont un modèle spécifique est placé en annexe, peut être remplie directement par le candidat.

Cinéma audiovisuel

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le professeur et à joindre au dossier de candidats)

Année : 2016-2017	Etablissement :
Effectif total de l'option :	Emploi du temps :
Professeur et partenaires :	

Liste des élèves présentés (précisez la série)

Nature du projet collectif, démarche suivie :

Questions abordées :

ACTIVITES DIVERSES

Visions et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions, etc.) :

Temps accordé :

Réalisation (titre, équipe, etc.) :

Temps accordé :

Interventions de professionnels (noms, métiers, etc.) :

Temps accordé :

Visites (lieu, objet, etc.) :

Temps accordé :

Signature du professeur :

Signature du partenaire :

Visa du chef d'établissement

ANNEXE 2

Cinéma audiovisuel pour les candidats non scolarisés

Compte rendu du travail personnel du candidat

(Fiche à remplir par le candidat non scolarisé)

Nom :	Prénom :
Série :	Option : ou option et enseignement obligatoire :
CANDIDATS NON SCOLARISÉS	
Mode de préparation en cinéma audiovisuel :	
Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement, etc.)	
Compte rendu	

3. Danse

Texte de référence du programme : BO spécial n°4 du 29 avril 2010

Épreuve orale

Durée : 30 minutes : 1^{ère} partie pratique 10 minutes maxi

2^e partie entretien 20 minutes maxi

Temps de préparation pour la pratique : 30 minutes :

15 minutes pour la composition, 15 minutes pour l'improvisation



Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en 2 parties enchaînées. Une première partie pratique qui se compose d'une composition chorégraphique et d'une improvisation, et une deuxième partie, d'un entretien sur les connaissances chorégraphiques et la pratique du candidat. Une fiche synthétique sera remise au jury au début de l'épreuve.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat.

- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse ;
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

Première partie : pratique chorégraphique (10 minutes maximum)

Le candidat interprète une composition chorégraphique originale qu'il présente brièvement sur la fiche synthétique et une improvisation en solo en temps limité à partir d'un sujet proposé.

Les contraintes qui président à la **composition** et à l'**improvisation** sont arrêtées comme suit :

- **Composition** : le candidat présente une composition chorégraphique de 2 à 3 minutes. Il l'interprète seul ou avec 2 à 3 danseurs (choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée). Seuls les élèves inscrits dans un enseignement facultatif Art-danse (classes danse des lycées Camille Jullian à Bordeaux, Maine de Biran à Bergerac et André Malraux à Biarritz) peuvent prétendre présenter une composition collective.

Cas 1 : Pour les candidats non-inscrits en enseignement facultatif Art/danse, la composition est individuelle.

Cas 2 : Pour les candidats inscrits en enseignement facultatif Art/danse, la composition est individuelle ou collective avec 2 à 3 danseurs avec le candidat.

Le candidat dispose de 30 minutes d'échauffement et de repérage avant le début de l'épreuve.

Élaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation.

- **Improvisation** (composition individuelle en temps limité) : le candidat présente une improvisation individuelle d'une durée de 1 à 2 minutes à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation. Induits par le programme de la classe terminale, les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images. Chaque sujet est accompagné de 2 propositions d'accompagnement musical. Le candidat peut choisir l'une d'entre elles pour développer son improvisation ou encore choisir le silence.

- Consignes particulières à l'épreuve :

La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m.

Pour la composition :

- Les candidats doivent donner un titre à la chorégraphie.
- Le candidat choisit son environnement sonore qui sera enregistré sur clé USB vierge de tout autre document et enregistrement. Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie (2' à 3'). En cas de problème, le candidat passera dans le silence.
Une version de secours gravée sur CD est conseillée sous format MP3 (pas de CD format CD-RW)
- La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder 1 minute (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).

Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

Aucune prise de vue n'est autorisée.

Après le temps d'échauffement et de repérage autorisé, l'utilisation du téléphone portable est interdite.

- Matériel :

Attention ! les locaux réservés pour la danse ne sont pas compatibles avec l'utilisation de certaines chaussures (les chaussures de ville, ferrées ou à talons en particulier, ne sont pas admises).

Deuxième partie : entretien avec le jury (20 minutes maximum)

L'entretien est organisé en 2 temps successifs. Le premier permet de revenir sur la pratique chorégraphique du candidat dont témoigne la première partie de l'épreuve ; le second interroge ses compétences culturelles.

- Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique : guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées. Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références. Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

- Second temps - entretien sur les compétences culturelles : guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse.

L'entretien s'appuie pour partie sur la fiche synthétique d'une page maximum présentée au jury.

Élaborée par le candidat et visée par le proviseur, elle présente :

- . Les grandes lignes du projet développées dans le cadre de l'enseignement en classe terminale,
- . L'articulation entre la pratique chorégraphique menée par le candidat et le programme de la classe terminale (composantes pratique et culturelle),
- . Les activités menées par le candidat durant l'année de terminale (recherches, exposés, rencontres d'artistes ou de professionnels, spectacles vus, participations à des événements artistiques dans le lycée ou en dehors...).

- Critères d'évaluation et notation

Le candidat est noté sur 20 points répartis comme suit :

- première partie notée sur 13 points à raison de 7 points pour la composition et de 6 points pour l'improvisation ;
- seconde partie notée sur 7 points.

Candidats individuels ou issus des établissements hors contrat d'association avec l'État

La nature des évaluations est identique à celle des candidats scolaires. Toutefois, la composition chorégraphique est un solo. En outre, la fiche synthétique énumérant les éléments de la culture chorégraphique de chaque candidat est obligatoire, mais elle n'a pas à être visée.

Documents nécessaires le jour de l'épreuve :

- Convocation
- Carte d'identité
- Fiche synthétique
- Carnet de bord (candidats scolarisés).

FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE DANSE

Académie de Bordeaux

Session 2017

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de candidat	Etablissement
Titre de la composition			Support sonore choisi (titre et références) au format MP3 UNIQUEMENT	
Descriptif du projet présenté (candidats scolarisés) ou du travail personnel (candidats individuels) Thème support de la réflexion en relation avec le programme de terminale. <i>Commentez votre démarche</i>				
Pratique de la danse durant l'année				
- Cadre de la pratique - Temps passé - Lieux de travail - Encadrement				
Parcours de formation				
- Spectacles fréquentés /visites / conférences... - Recherches et exposés - Rencontres artistiques ou professionnelles - Participation à des évènements - Intérêts personnels autour d'autres arts				

Date

Visa du chef d'établissement :
(pour les candidats scolaires uniquement)

4. Histoire des arts

Épreuve orale

Durée : 30 minutes

Préparation : 30 minutes

Première partie : 10 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant



Objectifs de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve est de vérifier, avec des qualités d'expression écrite et orale, des compétences d'ordre culturel, critique, méthodologique et pratique qui permettent à l'élève :

- d'analyser les différents paramètres qui donnent sens à l'œuvre d'art (matérialité, relations entre forme et techniques, parcours des créateurs, inscription dans un type de société, présentation au public, etc.) afin d'exprimer à l'oral et à l'écrit un jugement critique et avisé sur l'œuvre ;
- de rendre compte du fait patrimonial, dans la genèse et l'évolution de cette notion, comme dans ses pratiques et le rôle qu'il joue dans la société d'aujourd'hui ;
- de comprendre un espace urbain ou rural par la reconnaissance des traces de son évolution ;
- d'identifier et décrire la présence du patrimoine et du fait artistique dans son environnement.

Ces compétences sont notamment :

- l'approche sensible et analytique d'un édifice, d'un tableau, d'un film, d'une œuvre musicale, d'un spectacle dramatique, d'un ballet, etc. ;
- la prise en compte dans une œuvre d'art des données techniques et formelles qui la rattachent à un moment de l'histoire, à une intention esthétique et à une aire géographique et culturelle ;
- l'identification des distinctions et des parentés entre patrimoines de culture classique et patrimoines vernaculaires et de tradition orale ;
- la reconnaissance et la description de la présence patrimoniale et artistique dans un espace donné ;
- la compréhension des résonances entre l'objet patrimonial et l'architecture ou la création artistique d'aujourd'hui ;
- la familiarité avec les structures, espaces et acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine ;
- la construction d'un raisonnement à partir des références acquises en cours et de son expérience personnelle ;
- l'exploitation critique des diverses sources d'informations pour une production organisée et avisée à partir de celles-ci, présentée sur des supports variés.

Nature de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat à partir de son journal de bord et visant à refléter son appropriation personnelle du programme.

Le dossier ne dépasse pas 20 pages numérotées, annexes comprises ; il débute par une introduction et s'achève sur une table des matières. Il contient :

- la présentation et l'analyse de 3 ou 4 œuvres, monuments, édifices ou sites patrimoniaux, au choix du candidat et de préférence tirés de son patrimoine de proximité, chaque œuvre, monument, édifice ou site présent dans le dossier étant relié à une des questions du programme limitatif publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale ; les 2 questions du programme doivent être présentes dans le dossier, sans qu'il soit obligatoire que ce soit à parts égales ;
- un commentaire du candidat, qui n'excédera pas 2 pages, sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale.

Dans ce dossier, le candidat met en valeur sa réflexion personnelle et la documentation réunie dans son journal de bord. Il illustre sa présentation de documents iconographiques, de citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites, d'enquêtes, etc. Cette documentation est intégrée à la rédaction selon une forme et une mise en pages laissées à l'initiative du candidat.

Celui-ci peut joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB ; en ce cas, le contenu du support joint est précisément listé dans le dossier. La présentation du dossier est soignée. Chaque document ou citation est identifié et comporte la mention claire de sa source.

Le dossier est visé par le professeur coordonnateur de l'équipe enseignant l'histoire des arts. Il est précédé d'une fiche pédagogique, dont un modèle est proposé en annexe. Elle décrit le travail de la classe terminale, commune à tous les candidats d'une même classe, établie et visée par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement. Cette fiche mentionne la nature et le contenu des séances de travail de la classe, les rencontres, les visites, les recherches et les activités communes, les partenariats noués avec les institutions, structures ou lieux culturels ou patrimoniaux. Au moins 8 jours avant l'épreuve, le dossier est mis à la disposition du jury qui l'évalue durant cette période.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en 2 parties consécutives. Avant le début de la préparation, le candidat tire au sort une des 2 thématiques du programme.

Le candidat dispose de son dossier uniquement pendant le temps de préparation de l'épreuve.

Pendant l'épreuve, le jury dispose du dossier du candidat et peut y faire référence à tout moment de l'entretien. En revanche, ni le candidat, ni le jury ne disposent du journal de bord.

1) le candidat présente et commente une œuvre reliée à cette partie du programme et choisie par le jury parmi celles présentes dans son dossier.

2) un entretien avec le jury permet au candidat de préciser sa réflexion, de justifier du contenu et des sources de son dossier, de mettre en valeur les connaissances acquises sur le programme, la portée de son engagement dans les activités suivies au cours de l'année et son intérêt pour les grands aspects de la vie artistique contemporaine et les enjeux liés au patrimoine.

Critères d'évaluation et notation

Le candidat est noté sur 20 points répartis comme suit :

- le dossier est noté sur 5 points ;
- l'oral dans son ensemble est noté sur 15 points.

Pour la répartition des points, les examinateurs veillent, en gardant à l'esprit l'ensemble des objectifs de l'épreuve et des compétences de référence, à prendre en compte les critères suivants :

Pour le dossier :

- conformité avec le programme du cycle terminal et les questions limitatives ;
- richesse, sensibilité et personnalité du propos ;
- liens à l'environnement patrimonial et culturel du candidat ou de l'établissement ;
- exploitation critique et identification des sources, intégration et référencement des documents ;
- qualités de mise en forme, correction du style et de l'orthographe.

Pour l'épreuve orale :

- maîtrise du programme du cycle terminal et des questions limitatives ;
- maîtrise du vocabulaire approprié, sensibilité de l'approche ;
- compréhension des questions, structuration et à-propos de l'exposé et des réponses ;
- précision des connaissances, œuvres et références mobilisées ;
- distance par rapport au dossier et mise en perspective de son propre travail ;
- clarté et qualité de l'expression orale.

Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le dossier des candidats individuels n'a pas à être visé et ne contient pas de fiche pédagogique.

Programme NOUVEAUTÉ

- Le patrimoine, des Sept Merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial : patrimoines, représentations et mémoire du travail

Agricole ou maritime, artisanal ou industriel, scientifique ou scolaire, le travail humain a suscité nombre de représentations artistiques de toutes époques, mais aussi de sites, bâtiments, dispositifs et objets fonctionnels aujourd'hui conservés, protégés et valorisés en tant que patrimoine – voire, pour certains, au titre du patrimoine de l'humanité.

Au plus près possible de l'établissement – et jusque dans l'établissement – l'observation de tels sites, bâtiments et outils, ainsi que des modalités de leur conservation et de leur valorisation, doit amener l'élève à prendre conscience de la valeur patrimoniale que recouvre un environnement quotidien, à réfléchir sur le statut d'un tel patrimoine par rapport à celui plus communément identifié comme artistique, mais aussi à comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine et d'une condition sociale, mais aussi de gestes dont certains se transmettent aujourd'hui encore depuis un passé lointain.

L'élève s'interrogera sur le rapport à l'art qu'entretiennent le patrimoine et la mémoire du travail : que ce soit dans le vocabulaire formel ou ornemental – qui ne cesse de chercher une réponse à l'antique question du lien entre beau et utile – ou comme source d'inspiration pour les artistes.

Les services régionaux de l'inventaire, les conservations régionales des monuments historiques et les services locaux en charge du patrimoine sont des partenaires précieux pour que l'étude ait une dimension concrète. La visite de musées ethnographiques et d'écomusées, la rencontre d'artisans qui perpétuent les gestes et les outils ancestraux, l'expérience d'artistes qui investissent des sujets ou des lieux liés à la question, sont éminemment souhaitables.

- Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours : scénographier l'art

La scénographie apparaît aujourd'hui comme un concept incontournable et qui ne se circonscrit plus à l'espace scénique proprement dit : bien au contraire, l'art, quel qu'il soit et dans ses plus diverses manifestations, ne se présente guère à son public, désormais, que « scénographié ».

L'étude de ce concept passe donc par des rencontres, entre autres, de professionnels de la scène, des musées, de l'urbanisme, de l'événementiel et du marché de l'art. Elle s'articule autour de trois problématiques :

- la scénographie, un art de l'interprétation ?
- muséographie et scénographie ;
- la scénographie de l'œuvre d'art dans l'espace public.

**Modèle de fiche pédagogique pour l'épreuve facultative
Histoire des arts - Option facultative, toutes séries**

Session **2017**

Académie de BORDEAUX

Nom, prénom du candidat :

Etablissement Nom du lycée : Rue : Ville : Code postal : Tél. : Fax : Courriel : Nom du proviseur :	Professeur coordonnateur Nom : Prénom : Discipline :		
	Équipe d'enseignants		
	Nom	Discipline	Nombre d'heures

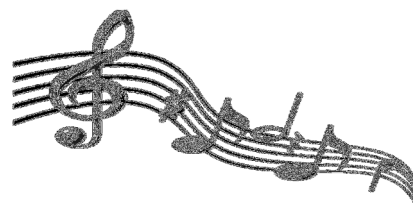
		Thématiques du programme et questions limitatives	
		Le patrimoine, des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial	Création artistique et pratiques culturelles dans le monde, de 1939 à nos jours
Problématiques et principales œuvres étudiées, par domaine artistique	Arts visuels		
	Arts du son		
	Arts de l'espace		
	Arts du spectacle		
	Arts du langage		
	Arts du quotidien		
Activités et partenaires	Sorties		
	Conférences/rencontres		
	Voyages		
	Projets de classe		
Activités, sorties, projets personnels en histoire des arts (y compris TPE s'il y a lieu)			

Signature du proviseur
et tampon de l'établissement

Signature du professeur coordonnateur

5. Musique

Rappel : Pour l'ensemble de l'épreuve, un piano est mis à votre disposition. Tout autre instrument utilisé doit être apporté par vos soins et sous votre entière responsabilité.



Épreuve orale de pratique et culture musicales

Durée : 40 minutes

Partie A : 30 minutes maximum

Partie B : le temps restant

Pas de temps de préparation

L'épreuve est organisée en 2 parties enchaînées et évaluées par le même jury. La partie A mobilise les compétences perceptives du candidat et sa culture musicale, la partie B lui permet de témoigner de ses pratiques musicales. Les 2 parties de l'épreuve peuvent se succéder dans un ordre choisi par le candidat, la durée totale de l'épreuve ne pouvant excéder 40 minutes.

Une fiche de synthèse, remplie par le candidat et dont un modèle est joint en annexe, présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année scolaire. Y figurent notamment les pratiques musicales qui ont été conduites durant l'année scolaire ainsi que les orientations ayant présidé à l'étude des problématiques du programme. Ce document, dont la présentation au jury est obligatoire, n'est pas évalué mais permet au jury d'enrichir le questionnement du candidat durant les 2 moments de l'épreuve.

Partie A : écoute comparée

Deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme limitatif, sont écoutés successivement (au maximum à 3 reprises).

Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les différences et ressemblances des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références, etc.). Certaines questions posées peuvent éventuellement s'appuyer sur un document (bref texte ou bref extrait de partition notamment) communiqué au candidat durant son interrogation et lui permettant d'enrichir sa réponse.

La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour resituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

Partie B : interprétation

Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée (**4 élèves maximum issus du lycée du candidat**). **La présence d'autres partenaires n'est donc pas autorisée.** Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation (quel que soit le niveau technique auquel se situe le candidat) et sur la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

Pour l'ensemble de l'épreuve, un piano est mis à disposition du candidat. Tout autre instrument utilisé doit être apporté par les soins du candidat et sous son entière responsabilité.

Critère d'évaluation et notation

Cette épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- partie A notée sur 13 points ;
- partie B notée sur 7 points.

Candidats individuels ou issus des établissements hors contrat d'association avec l'État

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Programme **NOUVEAUTÉ**

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, BO spécial n°9 du 30 septembre 2010).

- **Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche*.

- Wolfgang Amadeus Mozart : *Divertimento* K136, D Majeur.

- **L'Affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

Modèle de fiche de synthèse de l'épreuve facultative de musique

Musique

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat.)

Champ de la Production Pratiques musicales d'interprétation et de création*		
Champs de la perception Pratiques d'écoute et problématiques étudiées	Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles.*	
	L'œuvre et son organisation **	
	L'œuvre et ses pratiques **	
	L'œuvre et l'histoire **	
	L'œuvre, la musique et les autres arts **	
Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.)		

* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation/arrangement/recréation, l'œuvre choisie.

** Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiée.

6. Théâtre

Épreuve orale
Préparation : 30 minutes
Durée : 30 minutes
Première partie : 15 minutes maximum
Seconde partie : le temps restant



L'épreuve orale est organisée en 2 parties : un travail théâtral sur plateau (**contrairement à l'épreuve obligatoire de série L**) et un entretien.

L'entretien prend appui sur le **dossier** du candidat (5 à 15 pages annexes comprises) introduit par une **fiche pédagogique**, (rédigée par le professeur pour les candidats suivant l'enseignement facultatif et signée par le chef d'établissement pour les candidats scolarisés). Cette fiche présente les questions abordées dans le cadre du programme ainsi que la démarche suivie au cours de l'année scolaire. Elle énumère les diverses activités de l'année : pratique théâtrale, spectacles vus et étudiés, rencontre de professionnels, etc.

Un modèle de fiche pédagogique est placé en annexe.

Le dossier est élaboré et rédigé par le candidat et comprend :

- son travail personnel (dans le cadre du projet collectif de la classe quand il suit un enseignement facultatif) ;
- son parcours de spectateur ;
- un choix de travaux élaborés pendant l'année scolaire.

Il est attendu du candidat qu'il présente un point de vue réflexif et critique sur chacun des éléments du dossier précités. Le dossier informe les examinateurs sur le travail du candidat et constitue un support indispensable à l'entretien. Il est exigible et fait l'objet d'une évaluation. Au moins 8 jours avant l'épreuve, le dossier est mis à la disposition du jury qui l'évalue durant cette période.

Première partie : travail théâtral

En rapport avec le projet mis en œuvre au sein de l'enseignement facultatif théâtre au lycée, le candidat présente au jury un travail théâtral sur plateau. Celui-ci peut être individuel ou collectif.

Dans ce dernier cas, chaque candidat est évalué individuellement.

Le jury peut faire retravailler le candidat immédiatement après sa prestation et, en vue d'enrichir le travail présenté initialement, lui proposer plusieurs exercices à réaliser. Cette reprise de jeu fournit les éléments d'un dialogue avec le candidat et permet de mesurer sa capacité à analyser sa pratique.

Sur proposition du candidat, il est possible que le travail théâtral prenne la forme non pas d'une interprétation scénique mais d'une proposition personnelle contribuant à un projet de mise en scène (maquette, esquisse de scénographie, costumes, etc.). Cette présentation devra être en rapport avec le projet collectif de l'année de terminale.

Seconde partie : entretien

Après un bref exposé n'excédant pas 5 minutes au cours desquelles le candidat présente son dossier et explicite ses choix et son engagement dans les diverses activités de l'année, le jury conduit un entretien portant sur les différents éléments du dossier et la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, il interroge plus précisément le candidat sur l'un des éléments que le jury aura choisi d'approfondir.

- Critères d'évaluation et notation

L'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- 10 points pour le travail théâtral ;
- 4 points pour le dossier ;
- 6 points pour l'entretien.

Les candidats individuels ou issus des établissements hors contrat se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires, suivant ou non un enseignement de théâtre facultatif.

L'ensemble du dossier :

- fiche pédagogique
- document de 5 à 15 pages

devra être adressé 15 jours avant l'épreuve :

- si vous êtes candidat scolaire (ayant suivi ou non un enseignement facultatif), à votre établissement (qui le transmettra à l'examineur)
- si vous êtes candidat individuel ou en établissement privé hors contrat, par courrier au bureau DEC 1.

Modèle de fiche pédagogique

Théâtre et expression dramatique

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par chaque professeur (pour les candidats suivant l'enseignement facultatif) et à joindre au dossier des candidats.)

Nom :	Prénom :
Année scolaire : 2016-2017 Établissement :	Série :
Professeur et partenaires : <i>(pour les candidats suivant l'enseignement facultatif)</i> Effectif total de l'option :	

Description sommaire du travail de la classe

Nature, objectifs et déroulement du projet collectif :

Questions abordées :

Activités diverses

Recherches personnelles (objets de la recherche - objectifs) :

Spectacles vus :

Modalités de la préparation (à remplir uniquement par les candidats à titre individuel ou les candidats issus d'un établissement hors contrat) :

Signature du professeur :
(pour les candidats suivant l'enseignement facultatif)

Visa du chef d'établissement
(pour les candidats scolarisés uniquement)

Signature de l'élève :



Attention :

- Ces épreuves sont réservées aux candidats au baccalauréat général uniquement : il est possible de présenter les 2 LCA
- Ne pas confondre l'épreuve facultative de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) grec (« grec ancien ») et l'épreuve facultative de grec moderne (langue vivante).

Textes réglementaires :

- note de service n°2003-084 du 14 mai 2003 – BO n°21 du 22 mai 2003
- note de service n°2013-047 du 2 avril 2013 – BO n°15 du 11 avril 2013.

Nature et modalités de l'épreuve

Durée : 15 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisée selon les entrées inscrites dans le programme de la classe terminale (4 en latin, 3 en grec). Cette liste est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement. Le candidat dispose d'un dictionnaire latin français ou grec français pendant le temps de préparation.

L'examineur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une trentaine de lignes ou de vers.

Préparation

- a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ le quart du texte retenu, le candidat devra traduire ce passage.
- b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.
- c) L'examineur propose d'autre part 2 à 3 lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction de type universitaire. Cet "exercice sur texte et traduction" relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement. Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.

Interrogation

- a) Le candidat situe, lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.
- b) Le candidat commente l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur un point ou 2 de la traduction ou du commentaire.

- c) Enfin, le candidat analyse et apprécie la traduction du passage non préparé pendant l'année.

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques du candidat ;
- sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées du programme de la classe de terminale ;
- sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et la qualité de son appropriation du texte.

Cette dernière appréciation ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.

Programme

NOUVEAUTÉ. Les œuvres obligatoires inscrites au programme sont :

- en grec : Longus, Pastorales. *Daphnis et Chloé*, livre I
- en latin : Sénèque, *Phèdre*.

Pour plus de détail, consultez : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90539



C – La langue des signes française

Textes réglementaires :

- note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 - BO n°46 du 20 décembre 2007
- arrêté du 3 juin 2009 – BO n° 29 du 16 juillet 2009.

Nature et modalités de l'épreuve

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes, à l'exclusion de tout autre langage. L'épreuve se déroule de la manière suivante :

a) Temps de préparation

L'examineur propose au candidat 2 documents un document iconographique contemporain et un texte contemporain, écrit en français, d'une longueur maximale de 2 000 signes typographiques. Sur chaque document figure la mention "Ne rien écrire sur ce document. Le restituer à l'examineur après l'épreuve."

Le candidat prend les documents qui lui sont présentés et commence sa préparation, durant laquelle, en particulier, il choisit sur lequel des 2 portera son évaluation. Il s'ensuit que le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation.

b) Présentation du document par le candidat (Notée sur 10 points)

Le candidat informe l'examineur du document qu'il a choisi. Il en fait ensuite une présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, pendant une durée maximale de 5 minutes. Le candidat n'est ni interrompu ni relancé par l'examineur.

c) Entretien entre l'examineur et le candidat (Noté sur 10 points)

L'entretien qui suit la présentation est conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée. Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

L'entretien dure un minimum de 15 minutes. Si le candidat n'a pas épuisé la durée de 5 minutes qui pouvait être consacrée à la présentation du document, l'entretien est prolongé d'autant.

Modalités d'évaluation

Le candidat doit s'exprimer clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue voire développer une argumentation. Sont plus particulièrement retenus les critères d'appréciation ci-après.

■ Pour la présentation du document par le candidat :

- Le candidat est capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé. Il doit pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- Le candidat fait preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

■ Pour l'entretien entre l'examineur et le candidat :

- Le candidat comprend des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de manière naturelle.
- Le candidat est capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- Le candidat fait la preuve d'une certaine aisance. Il peut ainsi signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter voire apporter une contradiction.

Programme

Le programme étant très important, vous trouverez le détail sur :

<http://eduscol.education.fr/cid47774/enseignement-de-la-langue-des-signes.html>

D – Les langues vivantes étrangères ou régionales

Choix des épreuves

Le choix d'une langue est laissé à votre appréciation lors de l'inscription à l'examen, il peut ne pas correspondre à l'enseignement suivi au cours de votre scolarité.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des épreuves facultatives de langues vivantes étrangères et régionales qui peuvent être subies **dans l'académie de Bordeaux**.

Séries	Langues vivantes étrangères au choix Evaluation orale	Langues vivantes étrangères au choix Evaluation écrite	Langues vivantes régionales au choix Evaluation orale
Générales : ES – L – S (hors L-LV3 de spécialité)	Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne (ne pas confondre l'épreuve facultative de langue vivante grec moderne avec la LCA grec ou grec ancien), Hébreu, Italien, Japonais, Portugais, Russe.	Albanais*, Amharique*, Arménien*, Bambara, Berbère (chleuh, kabyle ou rifain)*, Bulgare*, Cambodgien*, Coréen, Croate*, Estonien, Finnois*, Haoussa, Hindi, Hongrois*, Indonésien-Malais*, Laotien*, Lituanien*, Macédonien*, Malgache*, Norvégien*, Persan*, Peul*, Roumain*, Serbe*, Slovaque*, Slovène*, Suédois*, Swahili*, Tamoul, Tchèque, Turc* et Vietnamien*	Basque, Occitan- Langue d'Oc.
Hôtellerie		Langue comportant un * uniquement	

Cas particuliers :

- En séries générales, vous ne pouvez pas vous inscrire à plus de 3 langues vivantes à l'examen, épreuves obligatoires et facultatives confondues. Un candidat de série L - spécialité LV3, ne peut choisir aucune épreuve de langue vivante facultative.
- **NOUVEAUTÉ ! La LV2 est obligatoire dans les séries technologiques STI2D, STD2A et STL à compter de la session 2017. Par conséquent, il n'est plus possible de choisir de langue facultative.**
- Vous êtes sur le territoire français depuis moins de 2 ans et n'avez pas bénéficié d'un enseignement de langues vivantes étrangères : vous pouvez être autorisé par le recteur de l'académie à choisir votre langue maternelle comme épreuve obligatoire de LV1 ou LV2 uniquement. Une demande écrite, accompagnée d'un avis motivé du chef d'établissement pour un candidat scolaire, doit alors être transmise avec la confirmation d'inscription. Si vous bénéficiez de cette dérogation, vous ne pourrez pas présenter d'épreuve facultative de langue vivante.

Epreuve orale

Temps de préparation : 10 minutes - Durée : 20 minutes

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2 « niveau intermédiaire ou usuel ». L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions* du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions*. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter cette notion*. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

* Aide sur les notions ⇒ <http://eduscol.education.fr/cid65776/ressources-pour-cycle-terminal.html>

Epreuve écrite

L'épreuve adaptée à l'écrit se déroule généralement vers la fin du mois de mars.

D'une durée de 2 heures, elle se substitue à l'épreuve orale pour certaines langues vivantes étrangères dont la liste est indiquée sur le tableau ci-dessus.

L'épreuve vise à évaluer le degré de compréhension d'un texte écrit d'une longueur de 20 à 30 lignes et la qualité de son expression personnelle dans la langue vivante étrangère. Le texte rédigé en langue contemporaine peut être d'origines diverses (extrait de journal, de revue, de nouvelle, de roman, etc.).

Il doit être immédiatement intelligible à des locuteurs de la langue considérée sans référence excessive à un contexte culturel extérieur au texte.

Le candidat doit traduire quelques lignes du texte (10 au maximum) et répondre en langue étrangère à des questions portant sur le texte. Le barème est de 5 points pour la traduction et de 15 points pour les questions.



Attention : L'EPS de complément ne correspond pas à une épreuve facultative. Il s'agit d'une épreuve de spécialité obligatoire, assurée uniquement dans 4 établissements :

- lycée Alcide Dusolier à Nontron (24)
- lycée des Graves à Gradignan (33)
- lycée de Borda à Dax (40)
- lycée George Sand à Nérac (47).

Textes réglementaires

- Évaluation de l'épreuve facultative d'EPS : circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012, modifiée par la circulaire n°2015 du 16 avril 2015.
- A voir aussi : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79663/education-physique-sportive.html>

Les candidats ne peuvent pas se présenter à l'épreuve facultative d'EPS s'ils sont dispensés en début ou en cours d'année scolaire de l'épreuve obligatoire d'EPS ou s'ils sont inscrits à l'épreuve d'EPS de complément. Si un candidat inapte en EPS en cours d'année, son inscription à l'épreuve facultative sera annulée.

Bon à savoir : les chiffres de la session 2016



sur les 2304 candidats convoqués à la session 2016, **30,7% n'ont pas eu de points supplémentaires** en raison de la difficulté des épreuves !

Modalités d'évaluation

Si l'enseignement d'EPS facultatif est assuré dans l'établissement		Si l'enseignement d'EPS facultatif n'est pas assuré dans l'établissement ou si le candidat n'est pas scolarisé
CCF contrôle en cours de formation	Contrôle ponctuel	Contrôle ponctuel
Les candidats présentent 2 activités qu'ils suivent depuis la seconde.	voir ci-contre 	Le contrôle ponctuel est en fin d'année (mars à mai). - La pratique sportive est notée sur 16 points (niveau régional souhaité pour avoir une note supérieure à la moyenne) - L'entretien d'environ 15 minutes est noté sur 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, règlementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.
Attention : Le choix du CCF n'est possible que dans certains établissements et pour certaines activités : renseignez-vous !		
En contrôle ponctuel , l'activité choisie lors de l'épreuve facultative d'EPS peut être identique à une de celles présentées au titre de l'enseignement obligatoire.		

Tenue / Matériel à apporter par le candidat

Les membres de jury peuvent à tout moment interrompre la participation d'un candidat à une activité et lui en interdire l'accès du fait d'un comportement ou d'une tenue pouvant mettre en cause sa sécurité ou celle des autres.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, d'objets décoratifs et/ou de piercings n'est pas autorisé.

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, le candidat doit obligatoirement porter une tenue correcte et appropriée à l'épreuve sportive choisie. De plus amples consignes peuvent être données sur la convocation. L'équipement particulier à apporter est détaillé ci-dessous pour chaque activité.

1. Judo



JUDO		Principes d'élaboration de l'épreuve		
Compétence attendue				
Niveau 5 Pour gagner le combat, gérer ses ressources et s'adapter aux caractéristiques des adversaires pour conduire l'affrontement dans une situation de randori.		Chaque protagoniste réalise 3 randori de 4 minutes, entrecoupés de 8 à 12 minutes de repos. Les randori sont arbitrés par les élèves. L'arbitre annonce les avantages, les pénalités et fait respecter les règles de sécurité. Les combattants et l'arbitre appliquent le rituel défini. Les combattants sont répartis par groupe morphologique et de niveau.		
Points à affecter	Éléments à évaluer	Degrés d'acquisition du niveau 5		
		De 0 à 9 points	De 10 à 16 points	De 17 à 20 points
08/20	Efficacité de l'organisation individuelle dans la circularité des statuts dominant/dominé : - préparation de l'attaque : saisie, posture, déplacement. - technique d'attaque et de défense	Attaque : les saisies déplacements et postures permettent aux combattants d'effectuer des attaques dans 2 directions différentes. Les enchaînements avant-arrière, avant-avant, et actions répétées sont sans lien avec les actions d'Uke. La liaison debout-sol est réalisée, elle permet la continuité de contrôle dans le travail au sol. Défense : le combattant bloque et esquive efficacement sans pour autant contre-attaquer. Dans la liaison debout sol, il s'organise rapidement, adopte des positions de fermeture, neutralise les retournements.	Attaque : les saisies, déplacements et postures permettent aux combattants d'effectuer des attaques dans plusieurs directions. Les enchaînements avant-arrière, avant-avant et actions répétées sont choisies en fonction de la réaction de Uke. La maîtrise de la liaison debout-sol permet à l'attaquant de varier les formes de contrôles, de retournements et d'immobilisations. Défense : le combattant propose une contre-attaque et peut reprendre l'initiative suite à un blocage ou une esquive d'attaque. Dans la liaison debout-sol, il est capable de neutraliser les actions de Tori ou de fuir de façon organisée pour reprendre rapidement le combat debout.	Attaque : les saisies, déplacements et postures permettent à l'attaquant de provoquer et d'exploiter les réactions de Uke afin de le projeter dans plusieurs directions. La maîtrise de la liaison debout-sol permet à l'attaquant d'immobiliser et de faire évoluer ses techniques en fonction des réactions de Uke. Défense : le combattant propose presque toujours une contre-attaque et reprend rapidement l'initiative après blocage ou esquive. Dans la liaison debout-sol, il organise sa défense dans un premier temps pour reprendre l'initiative en vue d'un passage d'une attitude défensive à une attitude offensive.
08/20	Rapport d'opposition (6 points) : gestion des caractéristiques de l'adversaire	Le combattant élabore une stratégie reposant sur quelques caractéristiques morphologiques simples de son adversaire.	Le combattant élabore une stratégie à partir de ses propres points forts et d'une analyse simple de son adversaire (saisie, posture, déplacement). Il met en œuvre ce plan d'action.	Le combattant régule son plan d'action en cours de randori en fonction de l'évolution de la situation. Il s'appuie sur l'analyse de la saisie, du déplacement et de la posture pour cette régulation.
	Gain du combat (2 points)	Gagne 0 ou 1 randori sur 3 0 point 0,25 point	Gagne 2 randori sur 3 0,50 point 1 point	Gagne les 3 randori 1,25 point 2 points
04/20	Arbitrage	L'arbitre gère le combat. Il annonce les pénalités pour les situations dangereuses. Il est entendu de tous et maîtrise la gestuelle.	L'arbitre gère le combat et se place efficacement. Il annonce les pénalités pour les situations de défense excessive et de fausses attaques. Il maîtrise la gestuelle.	L'arbitre gère le combat et anticipe tous ses placements. Il est capable d'attribuer une décision conforme à l'évolution du combat, lorsqu'aucun avantage n'est marqué.

Équipement particulier à apporter par le candidat en judo

- Un judogi complet (veste, pantalon et ceinture (avec éventuellement une ceinture rouge) + tee-shirt blanc et chouchou pour les filles)
- Des claquettes ou des tongs
- Le passeport sportif
- Une bouteille d'eau et un en-cas
- Une trousse à pharmacie personnelle (Elastoplaste, Strappal, Urgo ou pansements)

Informations générales

- L'épreuve comporte une prestation physique (3 randoris de 4 minutes où le jury évalue la mise en place des systèmes d'attaque et de défense des candidats, leur potentiel technico-tactique associé au gain de ces combats), et une épreuve d'arbitrage en situation. Cette partie notée sur 16 points est complétée par un entretien évalué sur 4 points face à un jury composé au moins de deux personnes.
 - Il est souhaitable que les candidats aient acquis un minimum d'expérience dans l'activité équivalent au niveau d'une ceinture marron.
 - Dans un souci de sécurité et compte tenu des exigences de l'épreuve, une phase d'observation des candidats pourra précéder l'évaluation, afin de vérifier certains prérequis (chutes, règlements...). Les candidats ne maîtrisant pas ces compétences ou relevant d'un traumatisme physique récent ne pourront prendre part à l'épreuve, en fonction de l'appréciation souveraine du jury.
- Précisions sur l'épreuve orale :
 - L'entretien d'une durée d'environ quinze minutes, permet d'évaluer les qualités d'expression orale du candidat à travers les domaines suivants :
 - Analyse culturelle de l'activité (réflexion du candidat autour de l'histoire, de la culture judo et de l'arbitrage).
 - Analyse de la pratique personnelle du candidat (analyse de ses forces et faiblesses, retour sur l'analyse de ses randori, des ressources sollicitées et de l'impact de l'activité dans sa vie quotidienne).

2. Natation de distance

L'épreuve est susceptible de se dérouler en bassin de 25 m ou de 50 m, en extérieur ou couvert. Les règles de la FINA doivent être respectées (départ, technique de nage, virages...). Le jury pourra arrêter le nageur au cours de l'épreuve lorsque celui-ci sera « hors barème ».



NATATION DE DISTANCE		Principes d'élaboration de l'épreuve								
Compétence attendue		Le candidat effectue un parcours continu chronométré de 800 mètres en crawl. Les temps sont relevés par le jury par tranche de 100 mètres. La prestation est considérée comme réglementaire si la nage est effectuée comme suit : - action alternée et retour aérien des bras vers l'avant, action alternée des jambes de type « battements » ; - phases d'immersion du visage plus longues que les phases d'émergence.								
Niveau 5 Pour produire la meilleure performance, se préparer et nager longtemps en crawl, en s'économisant afin de pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.		Degrés d'acquisition du niveau 5								
Pts à affecter	Éléments à évaluer	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons
14/20	Temps réalisé sur l'intégralité du parcours LIRE : 18'05	1	18'20	16'20	6	16'08	14'30	9.5	14'50	13'26
		1.5	16'55	16'08	6.5	15'56	14'20	10	14'40	13'18
		2	17'50	15'56	7	15'44	14'10	10.5	14'30	13'10
		2.5	17'35	15'44	7.5	15'32	14'00	11	14'20	13'02
		3	17'20	15'32	8	15'20	13'50	11.5	14'10	12'54
		3.5	17'08	15'20	8.5	15'10	13'42	12	14'00	12'46
		4	16'56	15'10	9	15'00	13'34			
		4.5	16'44	15'00						
		5	16'32	14'50						
		5.5	16'20	14'40						
		Bonus de 1pt pour performance réalisée dans un bassin de 50 mètres (dans la limite de 12 pts pour le temps réalisé).								
	Temps réalisé sur la dernière tranche de 100 mètres	Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est supérieur ou égal à celui d'au moins une des deuxième à septième tranches. 0 point			Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est strictement inférieur à celui de chacune des deuxième à septième tranches.			2 points		
06/20	Modes de préparation à l'effort	La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles de l'épreuve. 0,5 point			La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent progressivement de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut une prise de repères techniques. de 1 point à 1,5 point			La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut des mobilisations articulaires spécifiques et une prise de repères techniques. de 1,5 point à 2 points		
	Gestion de l'effort : Écart entre les temps extrêmes réalisés par tranche de 100 m à l'exception de la première et de la dernière	Inférieur ou égal à 10 s : 0,5 point			Inférieur ou égal à 8 s : 1 point Inférieur ou égal à 6 s : 1,5 point			Inférieur ou égal à 4 s : 2 points		
	Virages	Virages ralentissent la progression : 0 points Les virages sont efficaces. Ils sont effectués par redressement : 0,5 point			Les virages sont efficaces. Les culbutes sont présentes en début de parcours. de 1 à 1,5 point			Les virages sont efficaces. Les culbutes sont le plus souvent présentes. 2 points		

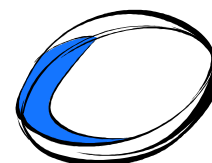
Équipement particulier à apporter par le candidat en natation

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, apporter **obligatoirement** :

- un maillot de bain 1 pièce (combinaison intégrale, bermuda et short sont interdits),
- un bonnet de bain,
- une serviette de bain.

Les lunettes de natation sont recommandées ainsi qu'une tenue de rechange pour la sortie de l'eau si l'épreuve se déroule en bassin extérieur.

3. Rugby



L'épreuve est susceptible de se dérouler sur un terrain synthétique.

RUGBY		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE			
COMPETENCE ATTENDUE		Match à 7 contre 7 sur un terrain de 50m x 40m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori. Chaque équipe dispute au moins 2 rencontres de 14 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre les rencontres, les temps de repos sont mis à profit pour réajuster l'organisation collective en fonction du jeu adverse. Les règles essentielles sont celles du rugby à 7 scolaire (mêlée à 3 simulée, touche à 2 sans aide au sauteur, jeu au pied sur tout le terrain). Le placage est interdit au-dessus des abdominaux, tout comme un placage retournant le porteur de balle à l'envers. Lors de chaque rencontre, chaque équipe peut bénéficier d'un « temps-mort » d'1 minute pour adapter son organisation en fonction du contexte de jeu et du score.			
NIVEAU 5 : Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire basculer le rapport de force en sa faveur en alternant opportunément jeu groupé, jeu déployé et jeu au pied. La défense se structure en deux rideaux et est capable de se réorganiser sur plusieurs temps de jeu.		Degrés d'acquisition du NIVEAU 5			
POINTS A AFFECTER		De 0 point à 9 points	De 10 points à 16 points	De 17 points à 20 points	
10/20	Pertinence et efficacité de l'organisation collective <i>Degré d'organisation collective de l'équipe</i> <i>Analyse et exploitation du rapport de force entre les équipes</i> <i>En attaque</i> (4 points)	L'équipe exploite le rapport de force quand il est favorable ou équilibré de 0 à 3,5 points Organisation collective offensive liée à des successions d'actions pour concentrer la défense et la contourner, ou étirer pour traverser. Alternance de JEU GROUPE/JEU DEPLOYE déséquilibrant et libérant des espaces. Le choix de la forme de jeu groupé ou déployé permet à l'équipe d'avancer dans un rapport de force favorable ou équilibré. Ligne défensive disposée en largeur pour bloquer la progression. Contestation au point de blocage (regroupement) et sur les bords, mais tendance parfois à trop s'engager en nombre dans le regroupement. <i>En défense</i> (4 points) Réorganisation défensive incomplète après plusieurs regroupements offensifs qui ne permet pas d'inverser le rapport de force.	L'équipe fait basculer le rapport de force en sa faveur qu'il soit favorable, équilibré ou défavorable de 4 à 6 points Organisation collective réactive, par enchaînements d'actions (mixage des 3 formes de jeu : jeu groupé / jeu déployé / jeu au pied). Déplacements coordonnés des joueurs, variation du rythme de jeu. Continuité du jeu plus assurée malgré une distribution de rôles pas toujours adaptée. Placement constant des équipiers, mais remplacement encore inégal selon la durée de la séquence de jeu. Ligne défensive pressant haut après plusieurs temps de jeu, couissant, apparition d'une couverture en arrière du 1 ^{er} rideau. Fait reculer l'attaque, provoque des récupérations dans la ligne d'affrontement.	L'équipe fait basculer le rapport de force en sa faveur en gérant collectivement les temps forts et temps faibles de 6,5 à 8 points Organisation collective offensive réactive, créatrice d'incertitudes par combinaisons d'actions de plusieurs joueurs (mixage des 3 formes de jeu, circulation coordonnée du ballon et des joueurs, variation collective du rythme de jeu). Capacité à tenir des rôles stratégiques dans l'organisation collective. Distribution et redistribution des rôles adaptées. Placement et remplacement constant des coéquipiers. 1 ^{ère} ligne défensive pressant haut, couissant selon le contexte, en reconstruction permanente avec mise en place d'une couverture en arrière du 1 ^{er} rideau.	
	Efficacité collective (2 points) <i>Gain des rencontres</i> <i>Effets des organisations collectives choisies sur l'évolution du score</i>	Possession non significative, peu de marque 0 point	Temps de possession croissant, marques ponctuelles 1 point	Possessions longues conclues plus régulièrement 2 points	
	Contribution et efficacité individuelle du joueur dans l'organisation collective <i>En attaque :</i> (6 points) <i>Prise de décisions dans la relation porteur de balle/ non porteur de balle</i> <i>En défense :</i> (4 points) <i>efficacité individuelle pour protéger la cible et récupérer la balle</i>	Joueur engagé et réactif. De 0 à 4,5 points Joueur capable de répondre à une situation rapidement et de coordonner certaines actions avec ses partenaires. PB : avance, provoque et conserve au contact, passe avec précision. NPB : soutient au contact pour avancer, enjambe et protège le porteur au sol, ne se replace pas assez vite en largeur et profondeur pour assurer la circulation de balle. Défenseur : plaque et/ou bloque : Si proche du regroupement, lutte pour contester et récupérer. Si loin du regroupement, se replace sur une ligne de façon irrégulière, pour protéger les côtés.	Joueur ressource : organisateur et décisif. De 5 à 8 points Joueur capable d'enchaîner des actions coordonnées avec ses partenaires au moment « juste ». PB : crée un danger pour favoriser une rupture (fixe et décale, gagne à 1 c 1, s'engage dans l'intervalle et traverse la défense, joue au pied derrière la défense). NPB : change son déplacement pour répondre au choix du porteur, précision de l'aide par de la réactivité et le geste technique juste, sait être utile loin du ballon. Défenseur : adapte sa conduite à la situation (presse haut, freine, pilote le coulisage de la ligne). Plaque l'adversaire et tente de récupérer le ballon. Supplée un partenaire dépassé. Joueur capable de demander un temps mort ou de proposer des solutions lors du temps de concertation.	Joueur ressource : organisateur et décisif, garant de l'organisation collective. De 8,5 à 10 points Joueur capable d'anticiper, de renforcer la cohésion de l'équipe, de transformer les choix tactiques. PB : joue au pied pour un partenaire en mouvement. Feinte la transmission et réalise des passes vrillées des deux côtés. NPB : arrive lancé à hauteur du PB dans l'intervalle et/ou joue un rôle de leurre pour déjouer la défense. Défenseur : - presse haut sur son adversaire direct qu'il soit ou non PB et défend en avançant ; - plaque puis conteste immédiatement le ballon ; - se déplace dans le 2 ^{ème} rideau en fonction du ballon. Joueur capable de demander un temps mort à bon escient ou de proposer des solutions pertinentes lors du temps de concertation.	

Equipement particulier à apporter par le candidat en rugby

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, apporter **obligatoirement** :

- un maillot à manches longues
- un short,
- des crampons,
- un protège dents
- un collant en lycra (pour éviter les brûlures).

4. Surf

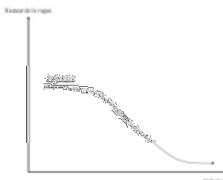
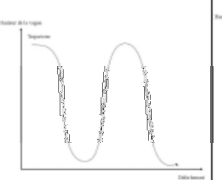
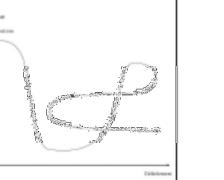
L'épreuve se déroule exclusivement dans le Pays basque (64), entre les mois de mars et mai, en fonction des conditions climatiques et des coefficients de marée.



Test de Rolland* obligatoire à l'inscription

Pour d'évidentes raisons de sécurité, le candidat devra **obligatoirement** adresser au rectorat une attestation (année scolaire en cours) de réussite au Test de Rolland*, validée par un MNS (signature et cachet de la piscine), ou par un professeur d'EPS (+ signature et cachet du Chef d'établissement).

* Test de Rolland : nager 100m sans interruption et sans reprendre pied, en alternant 12,50m en nage libre et 12,50m en immersion totale.

SURF - option facultative		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
COMPÉTENCE ATTENDUE		Conditions de l'épreuve : Après un échauffement sur la plage pris en charge par le candidat, l'évaluation de la prestation physique se déroulera en 1 session dont le temps des séries (de 20 à 30 mn) et le nombre de vagues seront déterminés le jour de l'épreuve par le Président de Jury. Une prestation de surfeur(s) de haut-niveau servira de référence au jury pour prendre en compte les conditions climatiques du jour de l'épreuve.		
NIVEAU 5 : Prévoir, conduire son déplacement afin d'optimiser le potentiel de la vague choisie en ayant un surf fluide, radical, contrôlé et varié dans la section la plus critique de la vague. Assurer sa sécurité et celle d'autrui.		DÉGRES D'ACQUISITION DU NIVEAU 5		
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	0 à 4,5	5 à 7,5	8 à 10
10 pts	PERFORMANCE Moyenne des 2 meilleures vagues	Surf à plat. Absence de répartition de charge sur les appuis. Manœuvres rares et mal contrôlées, loin du déferlement. Déséquilibres fréquents, perte de vitesse. 	Maintien de la vitesse acquise. Enchaînement de manœuvres simples. Exploite la hauteur de la vague proche de la zone critique. 	Manœuvres radicales dans la section la plus critique de la vague. Explosivité des manœuvres, surf en carving. Vitesse intense et soutenue. 
5 pts	LECTURE et CHOIX DES VAGUES	0 à 1.5	2 à 3.5	4 à 5
		Choix de vagues peu judicieux. Prise de vagues aléatoire. Erreur de placement, mauvaise lecture du milieu.	Sélectionne les vagues qui offrent un bon potentiel de surf. Se place régulièrement au point de déferlement.	Lecture efficace et choix des meilleures vagues par anticipation.
5 pts	MAÎTRISE du MILIEU et de la SECURITE	0 à 1.5	2 à 3.5	4 à 5
		Mise à l'eau peu judicieuse. Rame peu efficace. Gêne les autres surfeurs par un manque de maîtrise de sa planche (interférences, canards mal contrôlés...)	Se déplace en sécurité grâce à une rame et des canards efficaces. Baisse d'efficacité sur la durée.	Évolue de façon efficiente : celles qui soient les contraintes du milieu tout au long de la série.

Équipement particulier à apporter par le candidat en surf

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, apporter **obligatoirement** une planche de surf (équipée d'un cordon de sécurité et de cire ou de pads antidérapants) en bon état et adaptée à son niveau, une combinaison intégrale en néoprène adaptée au surf dans une eau à 12° - 15°C (4/3 mm), une serviette de bain et une tenue de rechange pour la sortie de l'eau.

Conditions de l'épreuve :

- Appel des candidats et vérification des pièces d'identité,
- Échauffement des candidats hors de l'eau,
- Prestation physique suivie d'un entretien oral,
- **Surf libre interdit jusqu'à la fin de l'épreuve.**

Déroulement de l'épreuve :

1. Prestation physique :
Le candidat devra réaliser une session de surf d'une durée de 20 à 30 minutes selon les conditions et les règles de priorité en vigueur. Les séries seront composées de 4 à 6 surfeurs. Un maximum de 10 vagues par surfeur sera autorisé.

2. Entretien oral :
D'une durée maximale de 15 minutes, il se déroule à l'issue de la prestation physique et porte sur :
- L'analyse de sa propre pratique (retour sur sa prestation, implication du candidat dans l'activité),
- La connaissance de l'activité et du milieu : météo, matériel, technique de l'activité, entraînement, sécurité, règlement et jugement...

5. Tennis



TENNIS		Principes d'élaboration de l'épreuve							
Compétence attendue									
Niveau 5 Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en adaptant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, etc.) face à chaque adversaire.									
Points à affecter		Éléments à évaluer		Degrés d'acquisition du niveau 5					
		0 point	9 points	10 points	16 points	17 points	20 points		
04/20	Pertinence et efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force	L'analyse du temps de jeu précédent est réaliste mais le projet se limite à des éléments habituels (jouer sur le revers, obliger l'adversaire à se déplacer davantage) qui peuvent néanmoins être efficaces.		Le candidat connaît bien ses points forts, il détecte globalement les points faibles de l'adversaire, il construit un projet et le met en place mais il parvient peu à le faire évoluer, si nécessaire, en cours de jeu.		L'analyse repose sur les éléments essentiels qui vont permettre de proposer un projet efficace qui s'appuie sur les points faibles et forts de l'adversaire au regard de ses propres possibilités.			
10/20	Qualité des techniques au service de la tactique Variété qualité et efficacité des actions de frappe Anticipation, équilibre et rapidité des déplacements, placements et remplacements	Utilisation principalement de l'espace latéral et profond. Vitesse d'exécution souvent uniforme. Remplacement sans tenir compte des possibilités de renvoi. Variation des trajectoires (longues, hautes et croisées) quand le rapport de force est défavorable. Frappes souvent en déséquilibre, sans transfert du poids du corps vers l'avant. Déplacements souvent tardifs et approximatifs, ajustements rares. Au service : première balle explosive, 2 balles identiques, ou 2ème balle sécuritaire.		Le terrain adverse est utilisé dans sa totalité. Variation de la vitesse d'exécution (quelques accélérations maîtrisées), et utilisation d'un même effet dans un schéma préférentiel (ex. : chop en revers pour défendre). Le joueur se replace en fonction des renvois probables (anticipation), et fait varier ses trajectoires (vitesse, direction, longueur, hauteur, effet) pour se donner du temps. Placement anticipé en fond de court, mais les déplacements vers le filet restent approximatifs. Différenciation première et seconde balle avec des variations en direction et en vitesse.		Optimisation de la gestion du couple risque/sécurité : variations de rythme en fonction du rapport de force. Le joueur masque ses coups pour créer de l'incertitude. Maîtrise technique de l'ensemble des coups utilisés et des différents effets dans des contextes et rapports de forces différents. Mise en action rapide et engagement physique optimal. Variation des effets au service sur les 2 balles.			
02/20	Le candidat gère son engagement et arbitre	Le candidat s'échauffe, au mieux, de manière formelle. Il n'utilise pas les temps d'attente pour récupérer activement. Il accepte de tenir le rôle d'arbitre mais ne le remplit pas correctement.		Le candidat s'échauffe et récupère mais sans prendre en compte les aspects spécifiques de l'activité. Il peut tenir le rôle d'arbitre mais présente quelques hésitations dans la décision.		Le candidat se prépare physiquement et psychologiquement à l'épreuve. Il utilise bien les moments d'attente et de récupération. Il peut assurer pleinement le rôle d'arbitre en montrant l'autorité nécessaire.			
04/20	Gain des rencontres	Les points de gain des rencontres sont attribués à chaque joueur en fonction du niveau de jeu réel et du nombre de matchs gagnés, en tenant compte des écarts de scores.							

Equipement particulier à apporter par le candidat en tennis

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, apporter **obligatoirement** :

- une tenue adaptée à l'activité,
- des chaussures de tennis,
- une raquette et un tube de balles.

6. Statuts particuliers : haut niveau du sport scolaire et sportif de haut niveau

Haut niveau du sport scolaire	Sportif de haut niveau (SHN) en France
Est concerné : a) le candidat ayant réalisé un podium en championnat de France scolaire (UNSS ou UGSEL) durant sa scolarité au lycée avant le 31 décembre 2016 b) l'officiel certifié au niveau national ou international (UNSS ou UGSEL) durant sa scolarité au lycée avant le 31 décembre 2016 .	Est concerné : a) le sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ; b) le sportif inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ; c) le sportif inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ; d) le sportif ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ; e) le sportif appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport, à fournir à l'inscription ; f) le juge et arbitre inscrit sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports. Aucun podium ou titre de champion de France n'est pris en compte.
Le candidat précise son activité à l'inscription (liste page suivante). La note de 16/20 est automatiquement attribuée en pratique sportive, les 4 points restants sont évalués lors d'un entretien oral obligatoire. Le candidat ABSENT à l'entretien aura "zéro" à l'ensemble de l'épreuve (sauf cas de force majeure dûment justifié).	

Liste des groupes d'activités SHN-HNSS qui peuvent être choisies

Terme à choisir sur INSCRINET	Disciplines reconnue de haut niveau par le ministère chargé des sports	Disciplines UNSS/UGSEL
Aéronautique	voltige aérienne	
Arts du cirque		arts du cirque
Athlétisme	athlétisme	athlétisme, cross-country
Aviron	aviron	aviron, aviron indoor
Base ball et softball	base ball et softball	base ball
Basket-ball	basket-ball	basket-ball
Billard	carambole, billard	
Bowling et de sports de quille	bowling	
Boxe et disciplines associées	boxe assaut, savate boxe française	boxe assaut, savate boxe française, full-contact
Canoë-kayak	slalom, descente, kayak polo, course en ligne-marathon	canoë-kayak, kayak polo
Course d'orientation	course d'orientation	course d'orientation
Cyclisme	cyclisme, cyclocross, vélo tout terrain, bicross	cyclisme sur piste, cyclisme sur route, cyclocross, vélo tout terrain BMX
Disciplines enchaînées	biathlon nordique, duathlon, triathlon, pentathlon moderne	aquathlon, duathlon, biathlon nordique, run and bike, raid multi-activités
Danse	danse par couple	danse acrobatique, danse contemporaine, danse hip-hop, danse sportive, danse tecktonik
Double dutch		double dutch
Echecs		jeu d'échecs
Equitation	concours complet, dressage, saut d'obstacle, attelage, endurance, voltige, reining (attelage)	
Escrime	escrime	escrime
Football	football, futsal	football, futsal
Football américain	football américain	
Golf	golf	golf
Gymnastique	gymnastique artistique, gymnastique rythmique, aérobic, trampoline-tumbling	gymnastique acrobatique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, aérobic/step, trampoline, fitness, stretching
Haltérophilie/musculation	haltérophilie, Force athlétique	haltérophilie, musculation, crossfitness
Handball	handball	handball
Hockey	hockey sur gazon, Hockey sur glace	hockey sur gazon
Montagne et escalade	escalade, ski alpinisme	escalade
Natation	natation course, natation en eau libre, natation synchronisée, plongeon, water-polo, nage avec palmes (Etude et sports sous-marins)	natation sportive, natation synchronisée, water-polo, nage avec palmes
Parachutisme	parachutisme en chute libre et sous voile	
Pelote basque	pelote basque	pelote basque
Pétanque et jeu provençal	pétanque	pétanque
Roller sports	patinage artistique, course roller, hockey rink, hockey	roller-skating
Rugby	rugby à XV, rugby à VII, rugby à XIII	rugby à XV, rugby à XIII
Sauvetage et de secourisme	sauvetage eau plate, sauvetage côtier	sauvetage
Ski	ski alpin, ski de fond, biathlon, saut à ski, combiné nordique, ski Freestyle, surf des neiges	ski alpin, ski cross, ski nordique, biathlon nordique, surf des neiges/snowboard
Sports nautiques	ski nautique classique, wakeboard	ski nautique classique, wakeboard
Sports auto/moto mobiles	sport automobile, karting, motocyclisme	
Sport boules	sport boule	sport boule
Sports de combat/arts martiaux	judo, jujitsu, karaté do, lutte libre, lutte gréco romaine, lutte féminine, sambo, taekwondo, wushu sportif	Judo, karaté, lutte
Sports de glace	bobsleigh, curling, danse sur glace, luge, patinage artistique, patinage de vitesse, skeleton	sports de glace
Sports de raquette	badminton, tennis, squash, tennis de table	badminton, tennis, squash, tennis de table, badten, balle au tambourin
Surf	surf, bodyboard, longboard, bodysurf	surf, bodyboard, kite surf
Tir	carabine, pistolet, plateau	tir sportif
Tir à l'arc	tir à l'arc	tir à l'arc
Ultimate		ultimate freesbee
Voile	dériveur, planche à voile, quillard de sport, multicoque, course océanique, course au large, match racing	voile, planche à voile, yole ronde
Vol à voile/Vol libre	vol à voile, parapente, cerf-volant de traction	parapente
Volley-ball	volley-ball, volley-ball de plage	volley-ball, volley-ball de plage/beach-volley
Choisir le sport pratiqué (liste ci-dessus)	Sport adapté/Handisport : athlétisme, aviron, basket-ball, cyclisme, équitation, escrime, football, haltérophilie, judo, natation, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, voile, ski alpin, ski nordique (fond, biathlon), canoë, triathlon, boccia, rugby	

F – Les épreuves réservées aux candidats de série S scolarisés en lycée agricole

Texte réglementaire : note de service n°2000-2122 du 12 décembre 2000.

Modalités d'évaluation

L'évaluation de ces enseignements facultatifs est réalisée en CCF (contrôle en cours de formation) en lycée agricole uniquement.



1. Hippologie et équitation

Attention : ne pas confondre cette épreuve avec l'EPS équitation réservée aux seuls sportifs de haut niveau.

L'enseignement facultatif s'inscrit dans le cursus choisi par l'élève. Il ne doit nécessiter aucun pré-acquis particulier. Il se distingue des sections sportives, dont il ne partage ni les objectifs, ni les conditions préalables d'accès, pas plus que les mises en œuvre pédagogiques.

Il ne saurait non plus se confondre avec les activités proposées par l'association sportive, car ses formes et contenus pédagogiques le conduisent moins à la confrontation ou à la compétition qu'à la recherche d'un élargissement des connaissances relatives à l'hippologie, à l'équitation et à une maîtrise raisonnée de sa pratique.

L'enseignement facultatif peut, outre des connaissances relevant du domaine de l'équitation et de l'hippologie, apporter une information relative aux "métiers du cheval", en général dans les domaines de l'élevage et de la valorisation des chevaux.

L'évaluation doit tenir compte de la réalité des apprentissages et des acquis.

Elle prend en compte à part égale l'hippologie et l'équitation :

- Les épreuves d'équitation sont adaptées aux niveaux des candidats selon les modalités et critères existants, établis par la fédération française d'équitation.
- L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales exigées par la fédération française d'équitation pour chaque galop.



2. Pratiques Sociales et Culturelles

Une telle évaluation suppose que les capacités et les compétences acquises et à acquérir par les élèves soient parfaitement identifiées à la rentrée scolaire. Les enseignants indiqueront clairement pour chacune d'entre elles les degrés d'exigence requis et les critères de réussite.

Pour ce qui concerne les activités collectives, l'équipe pédagogique précisera la part des élèves au sein du travail collectif, ainsi que les compétences particulières à développer et les modalités de leur évaluation.

L'évaluation individuelle pourra prendre la forme d'épreuves ponctuelles d'analyse ou de pratique portant sur des savoir-faire. La constitution d'un dossier de recherches et de travaux personnels pourra servir de support à l'évaluation.

L'évaluation du travail de groupe, qui ne devra pas excéder 50% de la note finale, portera sur le résultat de son travail (s'il y a réalisation collective) et pourra intégrer des critères relatifs à la dynamique de projet et à la communication : organisation du travail, relations dans le partenariat, climat dans le groupe.

Programme

Compte tenu de l'étendue de ce domaine, l'enseignement facultatif "Pratiques sociales et culturelles" s'appuie sur un certain nombre de supports :

- découverte et mise en valeur du patrimoine,
- information, médias,
- expression et communication audiovisuelle, cinéma,
- expression plastique, communication visuelle,
- expression théâtrale et spectacle vivant,
- expression vocale et musicale,
- éducation au développement, action de coopération internationale.

Un seul support est proposé aux élèves d'un atelier pour la durée d'une année scolaire.

Un atelier peut réunir les élèves de différents niveaux ou filières.